Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 8 (1932-1933)

Heft: 23

Artikel: Discours prononcé par M. le conseiller fédéral Haeberlin sur la Plaine de Plainpalais

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-710816

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

officiers a su grouper toutes ces forces utiles et, entre les périodes de service, elle maintient à la hauteur l'instruction, le moral, l'enthousiasme de ses membres. Elle mérite une haute estime et les autorités genevoises, Conseil d'Etat et Grand Conseil, ont tenu par un geste modeste mais effectif à reconnaître sa mission.

Si l'on veut bien situer aujourd'hui le rôle des sous-officiers et celui de l'armée suisse en général, il faut se reporter à 19 ans en arrière, à cette date d'août 1914 où la guerre a éclaté à l'ouest et à l'est de l'Europe et où le peuple suisse s'est levé comme un seul homme pour couvrir ses frontières. Pendant quatre ans l'armée s'est exercée, l'armée a veillé et la Suisse a échappé aux horreurs de la guerre. Officiers, sous-officiers et soldats, solidairement attachés à leur obscur devoir ont protégé la population tout entière, ont protégé le travail national, ont garanti la paix.

L'armée, pendant ces années tragiques a protégé toute la population, même ceux qui, aujourd'hui, oublieux des services rendus, essaient de créer un fossé entre le peuple suisse et l'armée suisse.

Ces jours derniers des hommes ont élevé la voix pour protester contre votre réunion et prétendre qu'elle n'était pas de mise dans la Ville de la Société des Nations.

Parmi ceux qui ont soutenu cette thèse nous voyons la figure sinistre des émissaires qui reçoivent de Moscou le mot d'ordre étranger. Nous ne discuterons pas avec eux. Mais aux idéalistes sincères, aux chrétiens loyaux, qui croient voir dans votre activité une atteinte aux efforts faits dans le monde pour une paix véritable, nous répondrons en dénonçant leur erreur.

Le soldat suisse ne s'exerce pas pour faire une œuvre de rapine et de conquête. Le soldat suisse s'exerce pour protéger son foyer, sa famille, ses enfants, sa patrie.

L'armée suisse a une tâche défensive. Elle l'a remplie dans le passé. Elle la remplira s'il le faut dans l'avenir, fidèle à l'idéal de ses ancêtres.

La Société des Nations, à laquelle le peuple suisse a adhéré le 16 mai 1920 est une union de peuples libres destinée à assurer la paix contre tout agresseur conquérant. La Société des Nations n'a jamais proclamé que le droit doit se laisser abattre par la force brutale. En face de ceux qui prétendent au droit de la force il faut opposer la force mise au service du droit. Si les nations pacifiques sont prêtes à se battre pour le droit, les nations de proie n'oseront plus déclencher la guerre.

La Suisse en adhérant au Pacte n'a pas renié la mission de son armée. Bien au contraire par la Déclaration de Londres elle a proclamé qu'en défendant le sol sacré de la patrie elle défendrait aussi l'idéal du droit des peuples.

Malgré toutes les difficultés, malgré tous les obstacles la Suisse conserve sa foi à l'idée de la réalisation de la paix par la collaboration intelligente des nations unissant leurs efforts pour créer un régime de droit. Mais lorsque cet idéal est bafoué sur plusieurs points de la planète, c'est un devoir pour notre pays de conserver une armée et de faire pour elle les sacrifices nécessaires.

Ceux qui sont mort à Morgarten pour consacrer l'indépendance naissante de la Suisse, ceux qui sont morts sur les murs de cette ville de Genève à l'Escalade en 1602 pour sauver sa liberté; ceux qui sont morts à Neuenegg et à Stans en 1798 pour sauver l'honneur suisse, ceux qui ont protégé le pays en 1870 et en 1914 nous commandent de rester fidèles au drapeau. Leur armée n'était pas pour eux une idole sauvage à laquelle il fallait sacrifier son idéal religieux et moral. C'était l'armée de leur peuple, l'armée de notre peuple, le bras fort et vigoureux de la nation qui affirme au centre de l'Europe son droit à l'existence et sa volonté de vivre.

C'est avant tout l'armée de ceux qui s'oublient eux-mêmes, qui se dépouillent de l'égoïsme personnel et qui offrent, en toute simplicité, leurs santés et leurs vies à celle que nous aimons, à la patrie chérie et respectée.

Sous-officiers genevois et confédérés, enfants du peuple suisse je vous salue au nom du peuple de Genève.

Nous vous remercions d'affirmer par votre activité noble et vaillante, votre foi dans les destinées immortelles de la nation.

Discours prononcé par M. le conseiller fédéral Haeberlin sur la Plaine de Plainpalais

Sous-officiers, concitoyens!

Sous-officiers de l'armée suisse, le Conseil fédéral vous adresse son salut patriotique. Par mon organe, il vous remercie de l'avoir invité à votre manifestation solennelle dans la belle Genève. Il présente aussi toutes ses félicitations à la section de Genève qui célèbre, aujourd'hui, le soixante-quinzième anniversaire de son existence. Votre réunion, vous ne la qualifiez pas de « fête » et vous avez raison; car ce qui caractérise ces quatre journées, ce sont non pas de vaines réjouissances; mais, quelle que soit votre gaieté, la volonté d'accomplir avec sérieux un travail de soldats. C'est de ce travail que vous fournissez en trente concours chaudement disputés que nous vous félicitons chaleureusement et nous serrons la main aux vainqueurs comme à ceux qui ont succombé avec honneur.

Nous nous plaisons à reconnaître hautement tout ce que vous déployez de bravoure, d'énergie, de discipline et d'intelligence, et vous pouvez revendiquer avec fierté pour vous ce témoignage de notre satisfaction, vous, les sous-officiers qui formez l'armature d'acier dont le fonctionnement régulier confère à notre armée populaire, au repos ou en marche, en temps de guerre ou de paix, la solidité ou, s'il le faut, l'élasticité nécessaire. Par là, vous incarnez l'idée de l'armée suisse de milices peut-être mieux encore que les officiers appelés aux fonctions supérieures ou que la grande masse des soldats. C'est pourquoi mes paroles dépassent aujourd'hui le cadre de cette assemblée et s'adressent aussi à l'armée suisse tout entière, que vous représentez.

Quiconque vous voit à l'œuvre apprend d'abord ceci: *notre armée n'est pas un jouet.* Vous ne jouez pas aux soldats. Vous n'êtes pas des traîneurs de sabres, ni des fanfarons. Sous l'uniforme, vous n'abdiquez pas l'esprit travailleur du citoyen en civil et vous demeurez solidaires avec lui. Mais vous voulez être pris *au sérieux* lorsque vous répondez à l'appel du pays, quelle que soit la tâche à remplir. Et, lorsque vous la remplissez vous êtes en droit d'exiger pour vous comme pour cette tâche le respect dû à l'accomplissement du devoir. Aussi avez-vous raison de vous indigner lorsqu'on cherche à interpréter votre service commandé ou l'activité que vous vous imposez librement pour parfaire votre formation militaire comme une provocation dirigée contre vos compatriotes en civil.

Votre *uniforme* n'est pas un jouet. Il est à la fois l'habit d'honneur et de travail qui vous caractérise comme les membres d'un tout uni pour la défense et la protection communes. Quiconque salit votre uniforme porte atteinte à l'idée du peuple en armes pour défendre son indépendance; avec vous, tous les bons citoyens repousseront comme il convient de telles attaques. Et vous honorerez vous-mêmes votre uniforme, non seulement en le soignant extérieurement, mais aussi en évitant de le ridiculiser par des fanfreluches ou les extravagances de la mode.

Votre *arme* n'est pas un jouet. Elle vous a été confiée pour que là où la troupe intervient le pays fasse respecter son droit au maintien de l'indépendance vis-à-vis de l'étranger et au maintien de l'ordre à l'intérieur. Le soin d'apprécier quand les conditions requises pour la mise en œuvre des forces militaires sont remplies incombe, non pas à la troupe elle-même, mais aux pouvoirs civils compétents pour déclarer la guerre ou ordonner la mobilisation. Sur ces autorités, qui ont été choisies conformément aux lois de notre Etat démocratique, pèse la lourde responsabilité d'empêcher qu'il soit abusé des puissants moyens de l'armée; elles accompliront leur devoir comme vous remplirez le vôtre. Et nous tous, nous sommes responsables d'un autre élément encore: l'armée comme telle ne doit pas faire de politique ni être livrée aux influences politiques. En elle doivent pouvoir se manifester toutes les croyances, toutes les conceptions qui sont protégées par notre Constitution fédérale. Combien de merveilleux souvenirs militaires, vieux de plusieurs dizaines d'années, me lient, moi protestant, à de chers camarades catholiques! Et, si j'ai souvent eu l'occasion d'observer le travail exemplaire de soldats juifs, j'ai aussi pu constater — et même dans une grande mesure — que, vers la fin des mobilisations, ces pénibles périodes de service qui étaient à la fois service actif et service d'instruction, les éléments socialistes de l'armée accomplissaient leur devoir non seulement d'une manière satisfaisante extérieurement, mais avec un zèle incontestable. Nous ne voulons ni ne pouvons nous passer d'aucun de ces éléments précieux de notre peuple en armes. Ce qu'on ne peut pas tolérer dans l'armée, c'est le refus de servir et c'est l'incitation au refus de servir qui provoque sans scrupules dans l'esprit du soldat des conflits de conscience, l'induit en tentation et peut lui attirer de graves sanctions. A cet égard, il faut que le Code pénal intervienne en plus de l'éducation militaire pour protéger l'armée et chacun de ses soldats. Et il en sera ainsi. De sévères prescriptions seront promulguées contre le recours à la violence, de façon à empêcher dans la mesure du possible que des troupes doivent encore être levées pour le maintien de l'ordre intérieur, qui est à la tâche la plus dure de notre armée de milices.

Un autre devoir nous incombe encore à votre égard, si l'on veut que vous soyez fiers de votre arme: celui de vous munir

d'une arme *propre au combat*. Quoique ce devoir aille de soi, il a cependant été parfois mis en doute, surtout en ce temps où l'on parle beaucoup de désarmement. Ne croyez pas que je sois un adversaire de cette idée, même si je critique une certaine *forme* de désarmement qui, j'en suis convaincu, ne s'adapte pas à notre petit pays, c'est à dire la réduction automatique et proportionnelle des effectifs ou des budgets militaires. Ce système est peut-être justifié à l'égard des grands Etats surabondamment pourvus d'armées de terre, d'unités navales, de flottes aériennes et de puissants canons, mais il ne convient nullement à un petit Etat de milices dont les effectifs militaires approchent aujourd'hui déjà du minimum d'existence. Comme je l'ai déjà déclaré au moment où le Conseil fédéral a donné ses instructions à nos délégués à la Conférence du désarmement, ce n'est pas la même chose que le médecin fasse maigrir de dix kilogrammes un homme de cent kilogrammes ou qu'il fasse diminuer le poids critique d'un homme de quarante kilogrammes des quatre kilogrammes proportionnels: il guérit le premier, mais tue le second. Je m'incline devant les courageux promoteurs de la cause du désarmement, qui luttent depuis des années pour leur idéal, précisément dans la ville qui abrite votre fête. Je comprends tous ceux qui agissent en vue du désarmement général de tous les Etats. De même, je comprends ceux qui raisonnent en disant: « Telle ou telle arme, telle ou telle branche de l'instruction militaire n'ont pas d'importance essentielle pour la Suisse; des économies doivent être réalisées dans ces domaines. » Cette argumentation a au moins le mérite d'être logique. Mais que l'on dise: « Je ne sais pas où réaliser des économies, mais les dépenses doivent être réduites de 20 % », cela je ne le comprends pas; c'est un raisonnement sophistique. Ceux qui argumentent ainsi envisagent l'armée et ses armes comme un jouet; ils gaspillent l'argent et rendent entièrement vain le solde de 80 % qu'ils admettent pour les dépenses militaires! Ils agissent certainement de bonne foi, comme le père de famille qui, frappé par la misère des temps, économise d'abord ses primes d'assurance contre l'incendie, contre la grêle et sur la vie dans l'espoir que sa maison ne brûlera pas et que ses récoltes ne seront pas anéanties par la grêle. Mais cet homme est-il prudent? Posez-vous la question et, lorsque dans ces prochains mois vous serez appelés, en votre qualité non de soldats mais de citoyens, à donner votre avis sur les économies à réaliser et sur les sacrifices à faire, demandez-vous si pendant ces jours de fête vous avez voulu travailler pour votre patrie ou pour une illusion. Vous répondrez: nous voulons acquitter notre dette envers le pays comme envers tout autre créancier ordinaire à raison de vingt sous pour un franc; tel a toujours été le principe suisse.

Par votre attitude, vous répondrez en outre à la question de savoir si un quatrième élément représente pour vous quelque chose de réellement vivant ou en simple jouet: notre vénérable drapeau suisse à croix blanche sur champ rouge! Est-il pour vous un quelconque colifichet dont on puisse librement supprimer la croix blanche ou, au contraire, y ajouter d'autres signes, d'autres croix, des hallebardes et autres choses semblables, pour vous détacher des limites étroites de ce pays de montagnes ou encore pour vous ériger en *meilleurs* Suisses en vertu d'une race ou d'une ascendance spéciale? Ou voulez-vous conserver à l'avenir votre confiance dans l'emblème que vos aïeux ont choisi comme le symbole de la collaboration intime d'une nation formée par les luttes pour l'indépendance, par les combats soutenus contre de puissants ennemis, par les conflits de langues et de confessions, comme un symbole, dis-je, dont les Suisses romands, les populations transalpines du Tessin, de Poschiavo, les Rhéto-romans et les Suisses alémaniques comprennent la langue comme la langue du cœur. Te considérer comme un jouet, noble emblème qui nous fait battre le cœur quand nous te voyons déployé à l'étranger et qui évoque à nos yeux la magnifique splendeur de notre patrie bénie! Non, s'il existe quelque chose de vrai et de vivant, si un lien doit nous unir dans le présent et pour toujours, c'est toi qui le seras, croix blanche sur champ rouge. Nous t'en faisons la promesse solennelle!

S.-U.-T.-Ranglisten
J. S. S. O. Classements

A. Sektionswettübungen — A. Concours de sections

Handgranatenwerfen — Concours lancement de grenades

Rangliste der Sektionen — Classement de sections

Rang	Section	Points	Rang	Section	Points
1.	Rorschach	58,43	3.	Biel	55,54
2.	Bern	56,44	4.	Boudry	54,93
5.	Lyss	52,51	29.	Oberbaselbiet	44,42
6.	Luzern	51,60	30.	Burgdorf	44,28
7.	Solothurn	50,83	31.	Herisau	44,04
8.	Grenchen	50,60	32.	Chur	44
9.	Thun	50,37	33.	Seebezirk	43,93
10.	Baden	50,35	34.	Winterthur	43,41
11.	Glarus	50,278	35.	U.O.G. Zürich	43,12
12.	Schaffhausen	50,23	36.	Balsthal	42,40
13.	Schönenwerd	50,21	37.	Goßau	42,20
14.	Langenthal	50,10	38.	Einsiedeln	42,016
15.	Brugg	49,01	39.	Laufental	41,97
16.	Chaux-de-Fonds	48,60	40.	Fricktal	41,286
17.	Val-de-Travers	46,483	41.	St. Gallen	40,68
18.	Glatt- und Wehntal	48,36	42.	Genève	40,62
19.	Olten	47,32	43.	Gäu	40,40
20.	Untertoggenburg	46,74	44.	Zofingen	40,25
21.	St.-Galler Oberland	46,41	45.	Le Locle	40,20
22.	Suhrental	46,37	46.	U.O.V. Zürich	40,03
23.	Hinterthurgau	46,29	47.	Lenzburg	39,56
24.	Frauenfeld	46,24	48.	Basel-Stadt	39,023
25.	Dübendorf	46,03	49.	Zürichsee l. U.	39,2
26.	Fribourg	44,89	50.	Zürcher Oberland	38,093
27.	Aarau	44,87	51.	Großhöchstetten	35,84
28.	Neuchâtel	44,63	52.	Limmattal	25,83

Gastsektion — Section invitée

Artillerieverein Solothurn 44

Hindernislauf — Concours d'obstacles

Rangliste der Sektionen — Classement de sections

Rang	Section	Points	Rang	Section	Points
1.	Luzern	69	25.	Gäu	61,435
2.	Zürichsee r. U.	68,75	26.	Genève	61,326
3.	Solothurn	67,09	27.	Winterthur	61,275
4.	Schaffhausen	66,75	28.	Goßau	60,75
5.	Olten	66,155	29.	U.O.G. Zürich	60,56
6.	Biel	66,525	30.	Dübendorf	60,25
7.	Glarus	66,50	31.	Aarau	59,906
8.	Bern	65,95	32.	U.O.V. Zürich	59,85
9.	St. Gallen	64,972	33.	Neuchâtel	59,625
10.	Thun	64,944	34.	Langenthal	59,472
11.	Frauenfeld	64,80	35.	Untertoggenburg	59,429
12.	Chaux-de-Fonds	64,722	36.	Zürcher Oberland	59,166
13.	Schönenwerd	64,571	37.	Chur	58,861
14.	Fribourg	64,527	38.	Rorschach	57,857
15.	Grenchen	64,50	39.	Balsthal	57,25
16.	Zofingen	64,125	40.	St.-Galler Oberland	57,179
17.	Seebezirk	63,678	41.	Burgdorf	56,305
18.	Boudry	63,25	42.	Herisau	56,179
19.	Hinterthurgau	63,036	43.	Suhrental	54,125
20.	Lyss	62,969	44.	Lenzburg	51,968
21.	Baden	62,593	45.	Laufental	51,963
22.	Basel	62,175	46.	Vallorbe	47,786
23.	Einsiedeln	62,093	47.	Großhöchstetten	46,75
24.	Oberbaselbiet	61,531			

Gewehrschießen — Tir au fusil

Rangliste der Sektionen — Classement des sections

Rang	Section	Points	Rang	Section	Points
1.	Bern	91,92	25.	Schaffhausen	88,07
2.	Solothurn	91,90	26.	Boudry	87,90
3.	Thun	91,75	27.	Suhrental	87,83
4.	Biel	91,35	28.	Limmattal	87,80
5.	Fribourg	90,75	29.	Langenthal	87,78
6.	Luzern	90,55	30.	Zürichsee linkes Uf.	87,60
7.	Burgdorf	90,28	31.	Lenzburg	87,60
8.	Untertoggenburg	90,23	32.	Glarus	87,43
9.	Rorschach	90,20	33.	Balsthal	87,40
10.	Lyss-Aarberg	90,10	34.	Nyon	87,30
11.	Olten	89,98	35.	Sainte-Croix	87,29
12.	Genève	89,97	36.	Zofingen	87,14
13.	Hinterthurgau	89,93	37.	Chur	87
14.	Chaux-de-Fonds	89,82	38.	Frauenfeld	86,65
15.	Schönenwerd	89,74	39.	Zürich U.O.G.	86,64
16.	Oberbaselbiet	89,52	40.	Seebezirk	86,50
17.	Grenchen	89,45	41.	Zürichsee recht. Ufer	86,37
18.	Vevey	89,33	42.	St.-Galler Oberland	86,30
19.	Neuchâtel	89,26	43.	Fricktal	86,15
20.	Val-de-Travers	88,87	44.	Zürich U.O.V.	85,60
21.	Baden	88,74	45.	Glatt- und Wehntal	85,45
22.	Brugg	88,36	46.	Zürcher Oberland	85,42
23.	Dübendorf	88,20	47.	Herisau	85,37
24.	Montreux	88,13	48.	Basel	85,26